

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **28 juin 2010**

Délibération n° 2010-1577

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : CCSPL - Présentation du rapport d'activités 2009

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 18 juin 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 30 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Galliano, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Mmes Pesson, Pierron, MM. Plazzi, Quiniou, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mmes Vallaud-Belkacem, Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Pédrini (pouvoir à Mme Gelas), M. Sécheresse (pouvoir à M. Kabalo), Mme Peytavin (pouvoir à M. Thivillier), MM. Blein (pouvoir à Mme David M.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Ferraro), Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Benelkadi (pouvoir à M. Arrue), MM. Bernard B (pouvoir à Mme Vessiller), Brillard (pouvoir à Mme Frih), Chabert (pouvoir à Mme Levy), Chabrier (pouvoir à M. Llung), Cochet (pouvoir à M. Forissier), Mme Dagorne (pouvoir à M. Dumas), MM. Fournel (pouvoir à Mme Besson), Gentilini (pouvoir à M. Terrot), Havard (pouvoir à M. Buffet), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Huguet), Ollivier (pouvoir à M. Reppelin), Mmes Palleja, Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Petit (pouvoir à M. Meunier), Pili (pouvoir à M. Longueval), Pillon (pouvoir à Mme Roger-Dalbert), Réale (pouvoir à M. Passi), Roche (pouvoir à M. David G.), Serres (pouvoir à M. Sturla), Thévenot (pouvoir à M. Gignoux), Vaté (pouvoir à M. Quiniou), Vergiat (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : Mme Bab-Hamed, MM. Giordano, Pillionel, Turcas.

Séance publique du 28 juin 2010**Délibération n° 2010-1577**

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **CCSPL - Présentation du rapport d'activités 2009**

service : Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 9 juin 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Commission consultative des services publics locaux

La Commission consultative des services publics locaux de la Communauté urbaine de Lyon a été créée en application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales rend obligatoire, pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, la mise en place d'une commission consultative des services publics locaux (CCSPL) pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.

Présidée par le président de l'assemblée délibérante ou son représentant, elle comprend :

- des membres de l'assemblée ou de l'organe délibérant, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle,
- des représentants d'associations locales, nommés par l'assemblée délibérante.

Par délibération n° 2008-0276 du 24 septembre 2008, la CCSPL se compose de 20 conseillers communautaires ayant chacun un suppléant et de 26 associations représentées par 47 personnes.

Cette commission examine chaque année :

- les rapports annuels établis par les délégataires de services publics,
- les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures ménagères,
- le bilan d'activités des services exploités en régie et dotés de l'autonomie financière.

Elle doit également être consultée sur tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et, à la demande d'une majorité de ses membres, elle peut inscrire à son ordre du jour toute demande d'amélioration du service public.

Au-delà de ces prérogatives et conformément à la Charte de la participation citoyenne du Grand Lyon, la CCSPL est amenée à réfléchir dans le cadre des groupes de travail sur des sujets d'actualité concernant les compétences de la Communauté urbaine de Lyon et la relation à l'usager.

L'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales a été modifié par la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit et notamment son article 13.

Le président de la commission consultative des services publics locaux présente à son assemblée délibérante ou à son organe délibérant, avant le 1er juillet de chaque année, un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente.

Depuis son installation en 2003, la CCSPL a publié son rapport d'activités tous les deux ans. Le rapport d'activités 2009 est annexé à la présente délibération. Il présente notamment la composition, le fonctionnement, l'agenda et les avis de la commission.

Présentation du rapport d'activités 2009 de la CCSPL

La Commission fonctionne avec différentes instances : un Bureau, des séances plénières et des groupes de travail thématiques.

Suite au renouvellement du Conseil communautaire, la CCSPL a été réinstallée fin 2008. Elle a élu un Bureau, composé du président délégué, de 2 élus et de 5 représentants associatifs et a modifié son règlement intérieur.

En 2009, 4 groupes de travail se sont réunis :

- eau-assainissement (2 réunions),
- déchets et chauffage urbain (4 réunions),
- parcs de stationnement (1 réunion),
- GRECO : projet de Charte d'engagements. Ce groupe de travail spécifique a été élargi à des membres de Conseils de quartier des communes de Vaulx en Velin, Francheville, Saint Priest et Villeurbanne (4 réunions).

Conformément à ses missions légales, la CCSPL a été sollicitée et a remis son avis sur :

- les rapports 2008 dits Barnier sur le prix et la qualité de l'eau potable et de l'assainissement, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ainsi que sur les rapports annuels des délégataires 2008. Ces avis ont été annexés aux délibérations du conseil de Communauté prenant acte des comptes rendus techniques et financiers des délégataires,
- le projet de délégation de service public relatif à la création et l'exploitation d'un réseau de chauffage biomasse sur le quartier du Carré de Soie à Villeurbanne et Vaulx en Velin,
- le renouvellement du mode de gestion de 4 parcs publics de stationnement : "Hôtel de Ville", "Perrache", "Villette" et "Saint Jean",
- le projet de conclure une convention provisoire de gestion avec la société ELVYA pour le service public du réseau de chaud et froid urbains sur le territoire des communes de Lyon et Villeurbanne dans le cadre de l'annulation du contrat de délégation de service public par le Tribunal administratif.

Par ailleurs, la CCSPL a poursuivi sa réflexion sur des points spécifiques, notamment :

- la révision quinquennale du prix de l'eau dans le cadre d'un bilan 2008 (1 réunion),
- le contenu prévisionnel du "plan de réduction des déchets à la source" (2 réunions),
- la solidarité locale et internationale (1 réunion).

Enfin, afin d'accueillir et former les nouveaux membres, un cycle de formation et de visites a été organisé (2 formations et 3 visites) ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

Prend acte du rapport d'activités 2009 de la CCSPL.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 juin 2010.